

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 19 avril 2023, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Partie-Sud-Est
M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Est absente : Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Commission d'aménagement :

1.1 Règlement 2023-002P – Exploitation forestière en forêt privée;

2. Ouverture de la rencontre;

3. Constatation du quorum;

4. Adoption de l'ordre du jour;

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 22 mars 2023;

6. Finances :

6.1 Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2022;

7. Administration :

7.1 Adoption des priorités annuelles d'intervention FRR – Volet 2 pour l'année 2023-2024;

7.2 Adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4 Vitalisation au 31 mars 2023;

7.3 Projet de règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon;

7.4 Adoption de la version finale du PIIRL 2023;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- 7.5 Appui à la MRC du Val-Saint-François : résolution demandant l'encadrement de l'utilisation des biosolides;
- 7.6 Appui à la MRC Maskinongé : demande d'appui pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel;
- 7.7 Avis de motion – règlement d'adoption du PGMR final 2022-2029;
- 7.8 Dépôt du projet de règlement d'adoption du PGMR 2022-2029;
- 7.9 Approbation d'un financement à la Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG);
- 7.10 Adoption du projet « Consigne »;
- 7.11 Entente de fin de bail – Bureau à Matapédia;
- 7.12 Renouvellement de l'entente de délégation de gestion forestière – Numéro 1065 – autorisation de signature;

8. Services techniques et évaluation;

9. Aménagement du territoire :

- 9.1 Certificat et/ou avis de conformité :
 - 9.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2023-476;
 - 9.1.2 Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est : règlement 2023-001;
 - 9.1.3 Municipalité de Saint-François-d'Assise : règlement 334-23;
 - 9.1.4 Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia : règlement 364-2023;
 - 9.1.5 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 408;
 - 9.1.6 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche : règlement n° 001-2023;
- 9.2 Adoption du règlement numéro 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-002;

10. Développement économique;

11. Développement territorial et social :

- 11.1 Modifications – politiques de financement MRC :
 - 11.1.1 Fonds Vitalisation;
 - 11.1.2 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie (AMV);
- 11.2 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :
 - 11.2.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;
 - 11.2.2 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV - Recommandations du comité d'analyse;
 - 11.2.3 Fonds Vitalisation - Recommandations du comité d'analyse;
 - 11.2.4 Fonds discrétionnaire AMV - Recommandations du comité d'analyse;
 - 11.2.5 Fonds d'initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;
- 11.3 Fonds d'intervention prioritaire (FIP) :
 - 11.3.1 Demande de contribution financière pour le projet du Regroupement des MRC de la Gaspésie – année 2023;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

12. **Sécurité publique;**
 13. **Ressources humaines;**
 14. **Correspondance :**
 - 14.1 Liste de correspondances;
 15. **Période de questions;**
 16. **Levée de l'assemblée.**
-

1. Commission d'aménagement

Règlement 2023-002P – Exploitation forestière en forêt privée

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Avis public et projet de règlement 2023-002P*. 2023. 40 pages.

La commission a été tenue à 20 h 00 le même jour, comme prévu à l'avis public. Aucun citoyen n'est présent. La commission se termine à 20 h 05.

2. Ouverture de la rencontre

3. Constatation du quorum

4. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 19 avril 2023*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-844

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 22 mars 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 22 mars 2023*. 23 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-845

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 22 février 2023.

6. Finances

6.1 Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2022 – MRC Avignon | AR060*. 78 pages.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les états financiers 2022.

Le préfet et le directeur général expliquent succinctement les grandes lignes et l'opinion avec réserve de l'auditeur.

7. Administration

7.1 Adoption des priorités annuelles d'intervention FRR – Volet 2 pour l'année 2023-2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Priorités annuelles d'intervention 2023-2024*. Date N/D. 1 page.

Résolution CMRC-2023-04-19-846 concernant l'adoption des priorités annuelles d'intervention 2023-2024 de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'intervention découlant du FRR doivent être adoptées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-846

Que la MRC Avignon adopte ses priorités annuelles d'intervention pour l'année 2023-2024.

Extrait de résolution : Employés.es de la MRC Avignon et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration (suivi auprès du MAMH)

7.2 Adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4 Vitalisation au 31 mars 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Ententes de vitalisation avec des MRC – Tableau de suivi des projets*. Date N/D. 5 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-847 concernant l'adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation entre la MRC Avignon et le MAMH dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation prévoit que les MRC doivent produire, adopter, déposer sur leur site Web et transmettre annuellement, au 31 mars de chaque année, à la ministre, un rapport d'utilisation des sommes conformes aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil de la MRC Avignon et faisant foi des actions réalisées et des projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation, et ce, de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-847

Que la MRC Avignon adopte le rapport de reddition de compte du FRR – Volet 4 – entente de vitalisation au 31 mars 2023.

Extrait de résolution : Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

7.3 Projet de règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certains participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Projet de règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certains participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »*. Avril 2023. 7 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-848 concernant le dépôt du projet de règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certains participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 février 2023 (CMRC-2023-02-22-805);

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de mettre à jour le projet de règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certains participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-848

Que la MRC Avignon dépose le projet règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »

Extrait de texte : Élus.es et employés.es de la MRC Avignon

7.4 Adoption de la version finale du PIIRL 2023

Document déposé :

MAXXUM. *Rapport final – PIIRL – Avril 2023*. 123 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-849 concernant l'adoption finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2023

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur-conseil Maxxum a déposé le 17 avril 2023 la version finale d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2023 à l'ensemble du conseil de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit plan et qu'ils l'acceptent;

CONSIDÉRANT qu'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la MRC Avignon et les municipalités la composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2023;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil de la MRC est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le ministère des Transports et pour le paiement final de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-849

Que le conseil de la MRC Avignon considère que le PIIRL 2023 final, tel que déposé par Maxxum est conforme au plan de travail, qu'il répond à ses attentes et contient les éléments nécessaires à son application sur le territoire de la MRC Avignon.

Que le conseil de la MRC adopte le PIIRL 2023 pour dépôt au ministère des Transports du Québec.

Extrait de résolution : MTQ, Mme France Thibault, ingénieur, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et M. Éric Lalonde, Maxxum

7.5 Appui à la MRC du Val-Saint-François : résolution demandant l'encadrement de l'utilisation des biosolides

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS. *Résolution 067-03-2023*. 6 mars 2023. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-850 concernant une demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François visant à encadrer l'utilisation des biosolides

CONSIDÉRANT la résolution numéro 067-03-2023 de la MRC du Val-Saint-François concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides;

CONSIDÉRANT les récents reportages sur l'utilisation des biosolides diffusés à Radio-Canada (*Enquête et La Semaine Verte*) et que ces derniers font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants d'intérêt émergents;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, au Québec, nul n'est tenu de mesurer la teneur en contaminants d'intérêt émergent dans les biosolides pour en faire le recyclage et l'épandage;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la MRC du Val-Saint-François dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-850

Que la MRC Avignon demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette :

- D'agir rapidement pour arrêter l'importation de biosolides étrangers par le biais d'un moratoire, le temps de revoir le cadre réglementaire régissant les limites de contaminants permises pour le recyclage des biosolides;
- De mettre en place des ressources au sein de son ministère pour faire la surveillance terrain, le suivi et l'application des seuils en vigueur et à venir;
- D'adopter un cadre réglementaire plus strict en termes des critères à respecter pour l'épandage de biosolides et y inclure les contaminants d'intérêt émergent préoccupants pour la santé humaine et des sols (ex. : PFAS);
- De revoir l'encadrement du recyclage des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;
- De réduire à la source l'émission des contaminants émergents préoccupants pour la santé humaine et des sols en bannissant de ces produits chimiques dans la fabrication des produits commerciaux.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à nos députés provinciaux ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette.

Extrait de résolution : M. Benoit Charette, ministre MELCCFP, députés provinciaux, les MRC du Québec, les municipalités locales de la MRC Avignon, M. Jacques Demers, président – FQM et M. Daniel Côté, président – UMQ

7.6 Appui à la MRC Maskinongé : demande d'appui pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel

Document déposé :

MRC MASKINONGÉ. *Résolution 58/03/2023*. 8 mars 2023. 1 page.

Résolution CMRC-2023-04-19-851 concernant une demande d'appui de la MRC Maskinongé pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 58/03/2023 de la MRC Maskinongé pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises concernant les enjeux de relève chez les pompiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) faites au ministre des Finances à l'effet d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la MRC Maskinongé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-851

Que la MRC Avignon est en accord avec les recommandations de l'AGSICQ et demande :

- au ministre des Finances, une augmentation du crédit d'impôt à 1 500 \$;
- l'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel;
- que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider la communauté.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Qu'une copie de la présente résolution soit également transmise au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel ainsi qu'à notre députée.

Extrait de résolution : M. Éric Girard, ministre des Finances, M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure et les MRC du Québec

7.7 Avis de motion – règlement d'adoption du PGMR final 2022-2029

Avis de motion – CMRC-2023-04-19-852

Avis de motion est par la présente donné par M. Jean-Claude Landry qu'il sera présenté lors de la présente rencontre un règlement relatif à l'adoption du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et Bonaventure, tel que requis par la loi.

7.8 Dépôt du projet de règlement d'adoption du PGMR 2022-2029

Document déposé :

MRC AVIGNON ET MRC BONAVENTURE. *Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029*. Mars 2023. 146 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-853 concernant l'adoption du projet de règlement du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et Bonaventure

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-853

Que la MRC Avignon, par la présente résolution dépose séance tenante le projet de règlement 2023-003 relatif à l'adoption du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et Bonaventure.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Cathy Cauvier, coordonnatrice en environnement

7.9 Approbation d'un financement à la Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG)

Résolution CMRC-2023-04-19-854 concernant le financement de la Société du chemin de fer de la Gaspésie

CONSIDÉRANT que le 14 novembre 2007 le projet de loi n° 210 (Privé) est venu constituer la personne morale à but non lucratif, appelée « Société du chemin de fer de la Gaspésie » (SCFG), afin d'assurer l'exploitation du tronçon ferroviaire entre Matapédia et Gaspé;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que cette entité publique a pour objet de regrouper les personnes intéressées au maintien, à l'exploitation et au développement du réseau ferroviaire de la région de la Gaspésie, de promouvoir le développement économique et social de la région par l'utilisation du réseau ferroviaire et de promouvoir tout autre mode de transport de la région de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la SCFG est constituée et administrée par un conseil d'administration formé d'administrateurs de : 1° la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé désigne deux administrateurs; 2° la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé désigne deux administrateurs; 3° la Municipalité régionale de comté d'Avignon désigne deux administrateurs; 4° la Municipalité régionale de comté de Bonaventure désigne deux administrateurs;

CONSIDÉRANT que la SCFG s'est vu octroyer une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'élevant à 19 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prêt de 200 000 \$ a été déposée à chacune des MRC d'Avignon et de Bonaventure par la SCFG et que celle-ci est liée à la nécessité de soutenir son fonds de roulement à court terme pour faire face aux dépenses liées à la préparation des travaux qui seront financés par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon dispose des ressources financières nécessaires pour accorder ce prêt sans compromettre la capacité à répondre à ses autres engagements;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Lucien Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-854

Que la MRC Avignon :

1. Octroie un prêt de 200 000 \$ à la Société du chemin de fer de la Gaspésie pour une période de 6 mois.
2. Que la SCFG paiera l'intérêt sur le capital en cours au taux de 3,5 % l'an pour la durée du prêt.
3. Que M. David Bourdages, directeur général greffier-trésorier, est autorisé à signer un contrat de prêt avec la SCFG.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et M. Luc Lévesque, directeur général SCFG

7.10 Adoption du projet « Consigne »

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Création d'un réseau de contenants réutilisables dans la MRC Avignon.* Date N/D.
22 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-04-19-855 concernant la préparation du projet de création d'un réseau de contenants consignés dans la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que le projet de contenants réutilisables rejoint plusieurs objectifs de la MRC Avignon en termes de gestion des matières résiduelles, développement durable, partenariats dans le milieu, soutien aux entreprises et organismes du territoire;

CONSIDÉRANT l'opportunité de confier au CIRADD la préparation d'un projet complet, structuré et structurant qui aura des retombées positives durables sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le CIRADD;

CONSIDÉRANT l'opportunité de financer le projet via le Fonds de Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-855

Que le conseil de la MRC autorise M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer le formulaire de dépôt ainsi que tous les documents relatifs à ce projet.

Que le conseil de la MRC accepte l'offre de service du CIRADD au montant de 19 545,75 \$ (incluant les taxes) et autorise M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat.

Que la MRC couvre sa partie de mise de fond (20 % - environ 5 000 \$) avec le temps des intervenants du CIRADD et de l'équipe dans l'encadrement et la réalisation du projet.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe

7.11 Entente de fin de bail – Bureau à Matapédia

Résolution CMRC-2023-04-19-856 concernant l'entente de fin de bail du bureau à Matapédia

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé un bail de 5 ans débutant le 1^{er} septembre 2021 avec la compagnie 9404-6620 Québec inc. pour la location de 3 bureaux et d'espaces adjacents pour une superficie de 1300 p² situés au 4, boulevard Perron Est, à Matapédia;

CONSIDÉRANT que suite à divers évènements, la MRC a adopté la résolution 2022-11-23-752 afin de résilier le bail;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la MRC et la compagnie 9404-6620 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-856

Que :

La MRC entérine l'entente et mandate le directeur général et greffier-trésorier pour signer une lettre officielle de fin de bail selon ces termes :

- a) le loyer sera payé jusqu'au 31 juillet 2023;
- b) une partie des meubles seront laissés à la compagnie 9404-6620 Québec inc. en compensation;
- c) la MRC récupère l'ensemble de ses équipements, excluant les meubles laissés en contrepartie, ces équipements incluant minimalement 2 bureaux, 2 tables rondes, 2 étagères, 2 chaises de bureau et 4 chaises d'accueil;
- d) suite à cette entente, le bail est résilié sans autre recours et dédommagement.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.12 Renouvellement de l'entente de délégation de gestion forestière – Numéro 1065 – autorisation de signature

Résolution CMRC-2023-04-19-857 concernant l'autorisation de signature du renouvellement de l'entente de délégation de gestion forestière – Numéro 1065

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de délégation forestière 2023-2028 entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-857

Que la MRC Avignon désigne le préfet, M. Mathieu Lapointe et/ou le directeur général et greffier-trésorier, M. David Bourdages comme signataires pour le renouvellement de l'entente de la délégation forestière 2023-2028 (MRNF-MRC Avignon).

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

8. Services techniques et évaluation

9. Aménagement du territoire

9.1 Certificats et/ou avis de conformité

9.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2023-476

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

VILLE DE CARLETON-SUR-MER. Règlement n° 2023-476 régissant la démolition d'immeubles, résolution 23-03-045. 13 mars 2023. 12 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-858 concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-476

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-476 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 23-03-045 du 13 mars 2023 de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-858

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le Règlement n° 2023-476 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 23-03-045 du 13 mars 2023.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste

9.1.2 Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est : règlement 2023-001

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST. Règlement n° 2023-001 régissant la démolition d'immeubles, résolution 2023-03-013 du 27 mars 2023. 18 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-859 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour le règlement n° 2023-001

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2023-001 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 2023-03-013 du 27 mars 2023 de Ristigouche-Partie-Sud-Est;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-859

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour le Règlement n° 2023-001 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 2023-03-013 du 27 mars 2023.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : M. Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est et M. Laurent Nadeau, aménagiste

9.1.3 Municipalité de Saint-François-d'Assise : règlement 334-23

Document déposé :

SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE. Règlement n° 334-23 régissant la démolition d'immeubles, résolution 23-03-065 du 23 mars 2023. 9 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-860 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 334-23

CONSIDÉRANT le règlement n° 334-23 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 23-03-065 du 23 mars 2023 de Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-860

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le Règlement n° 334-23 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 23-03-065 du 23 mars 2023.

Extrait de résolution : Mme Sara Doucet, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-François-d'Assise et M. Laurent Nadeau, aménagiste

9.1.4 Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia : règlement 364-2023

Document déposé :

SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA. Règlement n° 364-2023 sur la démolition d'immeubles, résolution 039-2023 du 3 avril 2023. 11 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-861 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour le règlement n° 364-2023

CONSIDÉRANT le Règlement n° 364-2023 sur la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 039-2023 du 3 avril 2023 de Saint-Alexis-de-Matapédia;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-861

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour le Règlement n° 364-2023 sur la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 039-2023 du 3 avril 2023.

Extrait de résolution : Mme Katty Levesque, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia et M. Laurent Nadeau, aménagiste

9.1.5 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 408

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Règlement n° 408 régissant la démolition d'immeubles, résolution 118-04-2023 du 11 avril 2023. 17 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-862 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 408

CONSIDÉRANT le Règlement n° 408 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 118-04-2023 du 11 avril 2023 de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-862

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le Règlement n° 408 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 118-04-2023 du 11 avril 2023.

Extrait de résolution : M. Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et M. Laurent Nadeau, aménagiste

9.1.6 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche : règlement n° 001-2023

Document déposé :

SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE. Règlement n° 001-2023 relatif à la démolition d'immeubles, résolution 053-2023 du 27 mars 2023. 19 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-863 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-André-de-Restigouche pour le règlement n° 001-2023

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT le Règlement n° 001-2023 relatif à la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 053-2023 du 27 mars 2023 de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-863

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-André-de-Restigouche pour le Règlement n° 001-2023 relatif à la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 053-2023 du 27 mars 2023.

Extrait de résolution : Mme Karine Dubé, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-André-de-Restigouche et M. Laurent Nadeau, aménagiste

9.2 Adoption du règlement 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-002

Document déposé :

Règlement n° 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2002-002, avis de publication – explication vérification conformité à la Commission municipale du Québec. 40 pages.

Suite à des discussions, il est demandé par le conseil de la MRC de reporter ce point à la prochaine rencontre prévue le 24 mai 2023 afin de traiter les commentaires reçus.

10. Développement économique

11. Développement territorial et social

11.1 Modifications – politiques de financement

11.1.1 Fonds Vitalisation

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Politique Fonds Vitalisation*. Avril 2023. 16 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-864 concernant l'adoption des modifications à apporter à la politique de financement – Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT la politique de financement Fonds de Vitalisation – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – FRR – Volet 4;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées à la politique;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-864

Que la MRC Avignon adopte la nouvelle politique de financement du Fonds Vitalisation.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.1.2 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie (AMV)

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Politique Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie*. Avril 2023. 16 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-865 concernant l'adoption des modifications à apporter à la politique de financement – Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie (AMV)

CONSIDÉRANT la politique de financement Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie (AMV)

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées à la politique;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-865

Que la MRC Avignon adopte la nouvelle politique de financement du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie (AMV).

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.2 Fonds d'aide et de soutien aux milieux**11.2.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-866 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-866

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Environnement Vert Plus	Soirée thématique – jour de la terre 2023 la santé de nos sols	1 000 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

11.2.2 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-867 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-867

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
MRC Avignon	Création d'un réseau de contenants réutilisables dans la MRC	17 848 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

11.2.3 Fonds Vitalisation – Recommandations du comité d'analyse

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-868 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-868

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph	Développement de l'offre plein air – Phase 3 (2023-2024)	70 000 \$
Immo-Gestion MS inc.	Salle communautaire 3 ^{ième} lieu	30 000 \$
OMH Saint-François-d'Assise	Agrandissement Villa Rayon de Soleil	100 000 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe

11.2.4 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie AMV discrétionnaire – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-869 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - discrétionnaire

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien de l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV et discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-869

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fonds discrétionnaire		
Gaspésie gourmande	Rapprochement de l'offre de produits bioalimentaires	2 500 \$
Centre D'action Bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Parrainage scolaire 2023	2 500 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

11.2.5 Fonds d'initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-04-19-870 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds d'initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-870

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre sportif de Saint-François-d'Assise inc.	Festival d'la Bon'Humeur 2023	5 000 \$
Ville de Carleton-sur-Mer	Les Parcours Bouge	2 500 \$

Extrait de résolution : Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

11.3 Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

11.3.1 Demande de contribution financière pour le projet du Regroupement des MRC de la Gaspésie – année 2023

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

LA TABLE DES PRÉFETS DES MRC GÎM. *Facture 69 – Contribution au Regroupement des MRC de la Gaspésie 2023*. 28 février 2023. 1 page.

Résolution CMRC-2023-04-19-871 concernant la contribution annuelle 2023 au Regroupement des MRC de la Gaspésie

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon adhère au Regroupement des MRC de la Gaspésie, à ses activités et à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des MRC participantes de soutenir le financement du Regroupement;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite maintenir sa participation au Regroupement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-04-19-871

Que la MRC autorise le paiement de 30 000 \$ à même le Fonds d'intervention prioritaire (FIP) pour sa participation au financement du Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Extrait de texte : Regroupement des MRC de la Gaspésie, M. Jean-Michel Landry, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

12. Sécurité publique

13. Ressources humaines

14. Correspondance

14.1 Liste de correspondances

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 19 avril 2023. 17 pages.

Il est demandé par le conseil de la MRC de faire des validations et/ou de traiter les correspondances suivantes lors de la prochaine rencontre :

- Municipalité de Pointe-à-la-Croix : demande de couverture cellulaire adéquate pour les citoyens de L'Alverne et Pointe-à-la-Croix.
- MRC de Maria-Chapdelaine : demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif.
- MRC des Collines-de-l'Outaouais : appui – contribution financière pour l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat.

15. Période de questions

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

16. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-04-19-872

Le préfet
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____
Init. du gref.-très. _____